



# Assemblée générale

Distr. générale  
15 juillet 2013  
Français  
Original : espagnol

---

## Soixante-septième session

Point 121 de l'ordre du jour

### Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres

#### **Note verbale datée du 9 juillet 2013, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Présidente par intérim de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et saurait gré au Secrétariat de bien vouloir faire distribuer le texte du document intitulé « Communiqué de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes sur l'incident survenu en Europe lors du retour dans son pays du Président de l'État plurinational de Bolivie, Evo Morales Ayma » comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 121 de l'ordre du jour (voir annexe).



**Annexe à la note verbale datée du 9 juillet 2013  
adressée au Secrétaire général par la Mission permanente  
de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Communiqué de la Communauté des États d'Amérique  
latine et des Caraïbes sur l'incident survenu en Europe  
lors du retour dans son pays du Président de l'État  
plurinational de Bolivie, Evo Morales Ayma**

La Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) se déclare profondément préoccupée par les événements survenus le 2 juillet dernier, lorsque plusieurs gouvernements européens ont, par surprise et sans aucune explication, fermé leur espace aérien à l'avion officiel du Président de l'État plurinational de Bolivie, Evo Morales Ayma, l'obligeant à effectuer un atterrissage d'urgence à l'aéroport international de Vienne.

Nous nous élevons contre ces décisions injustifiables et qui ont mis en péril la sécurité du Président bolivien en violation de la liberté de mouvement et de l'immunité de juridiction dont jouit tout chef d'État.

La Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes fait part de sa solidarité avec le Président Evo Morales et avec le peuple frère de Bolivie, et exige que toute la lumière soit faite sur ces événements, qui constituent une violation du droit international, et que toutes les explications nécessaires soient fournies.

---